

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU 22 septembre 2022  
A 20h00 A L'ABERGEMENT**

Présidence :	M. Arnold Poot
Scrutateurs :	Mmes Schirley Germond, Anna Montefusco
Secrétaire :	Mme Sybille Roch
Membres excusés :	Cléo Rossel, Didier Stoeckli, Racine Roten Joëlle
Membres absents :	Schwendimann Philippe, Aubort Marjorie
Comité direction :	Tous présents à l'exception d'Olivier Petemann, excusé

A 20h00, le président **Arnold Poot** donne la parole à M. François Vallotton qui introduit Messieurs Abram Pointet et Benoît Bocey de la société Microgis pour une présentation de leur travail pour l'ASIOR. Leur présentation est annexée à ce procès-verbal.

A 20h30 le président ouvre la séance.

Opérations statutaires

Appel nominal

L'appel nominal fait constater la présence de 24 conseiller.ère.s sur 27 ; 9 communes sur 10 sont représentées. Le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 12.05.2022

Le procès-verbal de la séance du 12.05.2022 est adopté tel que rédigé.

Courier

- Courier du 24 août 2022 de Monsieur Michel Greppin qui annonce sa démission comme municipal de Montcherand et de facto du Conseil intercommunal ; il en est fait lecture.
- Courier d'excuses de Madame Cléo Rossel d'Amex-sur-Orbe, Monsieur Didier Stoeckli Les Clées, Madame Racine Roten Joëlle l'Abergement.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté à l'unanimité, soit :

1. Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal
2. Préavis no 06/22 « Budget de fonctionnement pour l'année 2023 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote
3. Préavis no 07/22 « Demande de crédit pour la fourniture d'équipement en affichage numérique frontal (ANF) des collèges de Valeyres-sous-Rances, Arnex, Grand-Pont et Ste-Claire à Orbe, ainsi que les travaux d'installations nécessaires à leur utilisation », rapport de la commission des bâtiments, discussion et vote
4. Communications du bureau du Conseil intercommunal
5. Communications du Comité de direction
6. Questions et propositions individuelles.

---

**1. Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal**

Le président procède à l'assermentation de Madame Laetitia Comte Piquero, suppléante pour la commune des Clées devant l'assemblée debout, conformément à l'article 8 du règlement du Conseil intercommunal.

Avec cette assermentation, le nombre de conseiller.ère.s passe à 25.

**2. Préavis no 06/22 « Budget de fonctionnement pour l'année 2023 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote**

**Madame Valérie Lambercy**, présidente de la commission, donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances qui sont identiques à celles du préavis du CODIR.

Le président informe qu'il ouvrira la discussion chapitre par chapitre, puis une discussion générale sur le rapport. Il passera ensuite au vote.

La discussion est ouverte.

Chapitre 500 – Autorités : la parole n'est pas demandée.

Chapitre 501 - Administration : la parole n'est pas demandée.

Chapitre 502 - Transports : la parole n'est pas demandée

Chapitre 503 – Prestations parascolaires : la parole n'est pas demandée

Chapitre 510 – Groupement primaire : la parole n'est pas demandée.

Chapitre 520 – Groupement secondaire : la parole n'est pas demandée.

Discussion générale sur le rapport : la parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis no 06/22 budget de fonctionnement pour l'année 2023 ;
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le budget de l'année 2023 est adopté tel que présenté.
2. La participation des communes pour l'année 2023 s'élève à CHF 5'235'040.-.

Les conclusions du préavis sont acceptées à une évidente majorité.

3. Préavis no 07/22 « Demande de crédit pour la fourniture d'équipement en affichage numérique frontal (ANF) des collèges de Valeyres-sous-Rances, Arnex, Grand-Pont et Ste-Claire à Orbe, ainsi que les travaux d'installations nécessaires à leur utilisation » rapport de la commission, discussion et vote

Monsieur Roland Stalder, président de la commission, donne lecture des conclusions du rapport de la commission bâtiments qui sont identiques à celles du préavis du CODIR.

Le Conseil intercommunal, considérant

- le préavis 07/22 demande de crédit pour la fourniture d'équipement en affichage numérique frontal (ANF) des collèges de Valeyres-sous-Rances, Arnex, Grand-Pont et Sainte-Claire à Orbe, ainsi que les travaux d'installations nécessaires à leur utilisation
- le rapport de la commission des bâtiments,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. D'autoriser le CODIR à procéder à la réalisation du projet du présent avis ;
2. D'octroyer au CODIR un crédit de CHF 312'000.- pour financer la fourniture d'équipement en affichage numérique frontal (ANF) des collèges de Valeyres-sous-Rances, Arnex-sur-Orbe, du Grand-Pont et Ste-Claire à Orbe, ainsi que les travaux d'installations nécessaires à leur utilisation ;
3. D'autoriser le CODIR à financer ce projet par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité, à contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché, en faisant usage de l'autorisation en matière de plafond d'endettement délivrée pour la législature 2021-2026 ;
4. D'intégrer dans les budgets les charges d'intérêts et amortissements calculées sur 8 ans, la première fois au budget 2024 ;
5. D'autoriser le CODIR à signer tous les actes nécessités par les circonstances

La discussion est ouverte.

**Madame Jenny Lenoir** demande comment se passera l'entretien des tableaux.

**Madame Anne Baumann** répond qu'aucun entretien n'est prévu mais éventuellement des mises à jour selon l'évolution. En cas de panne, les garanties seront activées.

**Madame Claire-Lise Cand** demande si les tableaux noirs auront « une deuxième vie ».

**Madame Anne Baumann** répond que la commission a, dans un premier temps, réfléchi à l'envoi

des tableaux noirs dans des pays en voie de développement. Les frais de transport étant très élevés, cette idée a été abandonnée. Les communes qui sont propriétaires des tableaux noirs auront la possibilité de les vendre. Madame Baumann précise encore que le coût d'élimination d'un tableau noir s'élève à CHF 600.-.

**Le président** passe la parole à **Monsieur Patrick Tharin**, directeur de l'établissement secondaire, qui précise que les tableaux interactifs sont garantis 8 ans.

**Madame Rachel Fasel** remercie la commission pour ses recherches pour un recyclage des tableaux noirs. Elle demande si l'économie des frais de recyclage en cas de vente vient en diminution de la charge.

**Madame Baumann** confirme que dans ce cas-là les coûts d'évacuation seraient en grande partie économisés.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Il est passé au vote sur le préavis 07/22.

A une évidente majorité le préavis est accepté.

#### **4. Communications du bureau du Conseil intercommunal**

Le président procède à la lecture du PV du 12.05.2022 de la remise des archives du conseil intercommunal à la secrétaire Sybille Roch.

#### **5. Communications du Comité de direction**

**Madame Myriam Schertenleib** apporte une information concernant l'engagement d'une conseillère école-famille. Madame Carine Fragnière, éducatrice de formation, a été engagée à 40% ; cela représente une dépense de CHF 36'400.-, figurant au point 503 du budget. La conseillère école-famille collabore avec les familles, les doyen.ne.s, les PPLS, le corps enseignant, l'infirmière scolaire et les médecins scolaires. Sur demande des doyen.ne.s et après validation de la direction, elle prend contact avec les familles afin d'établir un lien pour permettre un échange avec eux concernant une résolution de problème ou la mise en place d'une prévention. Le but est d'offrir aux familles de l'aide, du soutien, des conseils tant sur le plan social, financier et relationnel. Les demandes peuvent découler de difficultés éducatives, d'intégration, des problèmes de comportement, d'absentéisme, besoin de soutien, difficultés scolaires, conflits familiaux, etc. Elle suit entre 28 et 30 élèves par année ; il y a donc un réel besoin.

**Monsieur Sébastien Meylan** informe le Conseil que le restaurant scolaire a changé de prestataire. La fondation Saphir propose dans son offre de repas également des plats pour les intolérants, les allergiques et autres besoins particuliers.

**Madame Géraldine Welter** donne des informations quant à l'avancée du projet de construction de Montcherand. L'entreprise JPF Construction SA a été mandatée pour la réalisation des travaux. La mise en place du chantier s'effectuera fin octobre-début novembre.

**Madame Anne Baumann** remercie Corinne Rauber pour son travail. Elle nous informe que les tableaux interactifs seront installés début janvier 2023 (pendant les vacances scolaires).

#### **6. Questions et propositions individuelles.**

**Madame Marie-Claire Dutoit** demande des informations concernant la qualité de l'air dans les classes suite aux articles parus dans la presse.

**Madame Myriam Schertenleib** dénonce un mauvais journalisme à ce sujet. Les faits relatés récemment dans la presse concernant la mauvaise qualité de l'air dans les classes se basent sur étude datant de 2012-2013 ! Si le collège d'Orbe a été alors épinglé, les instances compétentes (DGEO et la commune d'Orbe) ont investi dans l'achat de capteurs mobiles de CO2. Elles ont également mis en place un protocole d'aération des salles de classe (ouverture régulière des fenêtres et des portes).

**Madame Rachel Fasel** demande si l'ouverture du collège de Montcherand est toujours prévue pour août 2023. **Madame Géraldine Welter** répond que pour l'instant les délais des travaux sont tenus.

**Madame Myriam Schertenleib** communique les dates des prochaines séances qui auront lieu :

- le mercredi 5 avril 2023 à Agiez
- le jeudi 21 septembre 2023 à Valeyres-sous-Rances

La commune de l'Abergement, via **Madame Valérie Lambercy**, invite l'assemblée à l'apéro qui suivra l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h00.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président

La secrétaire

Arnold Poot

Sybille Roch

Les procès-verbaux, préavis, rapports, motions, interpellations et communications sont disponibles sur le site internet [www.asior.ch](http://www.asior.ch)